

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 5 février 2014

**POINT III.4 :**  
**Compte-rendu des travaux du Comité technique du 28 janvier 2014 :**  
**création du pôle Développement durable - Qualité - Pilotage**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 20 novembre 2013 relative à la nouvelle organisation des services
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2013 relative à la nouvelle organisation des services
- VU l'avis du Comité technique du 28 janvier 2014

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 20 pour, 2 contre : la création du pôle Développement durable - Qualité - Pilotage.

Dijon, le 7 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : - Organigramme du pôle Développement durable-Qualité-Pilotage*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

# PÔLE PILOTAGE DQP (Développement durable-Qualité-Pilotage) - Projet

